

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

E. LAMÉ-FLEURY

L'éclairage au gaz de la ville de Paris

Journal de la société statistique de Paris, tome 25 (1884), p. 243-246

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1884__25__243_0

© Société de statistique de Paris, 1884, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II.

L'ÉCLAIRAGE* AU GAZ DE LA VILLE DE PARIS.

Les discussions nombreuses qui, depuis la fin de l'année 1879, ont eu pour objet, au conseil municipal de Paris, la réduction du prix du gaz; le procès retentissant jugé, en 1883, par le conseil de préfecture de la Seine, en 1884, par le Conseil d'État, au sujet de l'interprétation d'une clause du traité de la ville de Paris avec la Compagnie parisienne d'éclairage et de chauffage par le gaz, clause qui était destinée à procurer éventuellement cette réduction; l'agitation enfin qui semble se faire, depuis cinq ans, autour d'une question évidemment fort importante pour la capitale de la France; ces circonstances et d'autres encore donnent peut-être quelque intérêt aux chiffres groupés dans les trois tableaux ci-joints et extraits des rapports annuels du conseil d'administration de la Compagnie à l'assemblée générale des actionnaires.

La concession, dont la durée est de 50 ans, a commencé à courir le 1^{er} janvier 1856 et finira le 31 décembre 1905.

Elle est actuellement régie par un traité du 7 février 1870, dont quelques articles doivent être partiellement transcrits pour la complète intelligence de deux des tableaux.

Le droit de location des parties du sous-sol de la voie publique occupées par les tuyaux de la Compagnie est fixé, à titre d'abonnement, à la somme de 200,000 fr. (art. 5).

Depuis le 1^{er} janvier 1869, la ville a droit, après des prélèvements contractuellement réglés, à la moitié des bénéfices réalisés par la Compagnie (art. 6).

La Compagnie verse à la caisse municipale une redevance de 2 cent. par mètre cube de gaz consommé dans Paris, comme représentation de la taxe d'octroi sur la houille (art. 8).

La ville paie à la Compagnie 4 cent. par jour et par appareil de l'éclairage pu-

blic du modèle ordinaire en place, pour toute indemnité d'allumage et d'extinction, d'entretien de propreté, etc. (art. 33). La quatrième colonne du tableau n° II fait connaître les dépenses occasionnées de ce chef à la Compagnie par suite de l'insuffisance de ses recettes contractuelles.

Le prix du mètre cube de gaz est payé à raison de 15 cent. par la ville (art. 16), de 30 cent. par les particuliers (art. 43), sauf des cas de réduction qui ne paraissent pas s'être encore présentés, ni même devoir se présenter.

Le tableau n° I donne la consommation de l'ancien Paris, de la zone précédemment suburbaine qui lui a été annexée en 1860, du Paris actuel, et enfin d'une zone extérieure composée d'une cinquantaine de communes des départements de la Seine et de Seine-et-Oise qu'alimente la Compagnie parisienne.

Il n'y aurait évidemment aucune observation particulière à formuler, s'il ne fallait expliquer au lecteur des discordances que présentent les chiffres de la consommation portés dans ce tableau I (col. 6) et ceux que fournit le tableau III (col. 2), d'une part ; les nombres de la colonne 4 du tableau I et ceux de la colonne 7 du tableau II, d'autre part.

Les nombres de la colonne 2 du tableau III donnent la consommation du gaz évaluée aux compteurs des usines de la Compagnie ; tandis que les nombres de la colonne 6 du tableau I font connaître la consommation évaluée aux compteurs des abonnés ; la différence exprime la perte annuelle du gaz pendant le trajet dans la canalisation. — Ainsi, pour 1882, cette perte n'était pas moindre de 18,703,111 mètres cubes, différence entre les deux nombres 275,368,705 et 256,665,594 ; la longueur moyenne de la canalisation pendant l'année étant de 1,941,233 mètres, la perte par mètre courant de conduite a été de 9,634 mètres cubes de gaz.

Les nombres de la colonne 4 du tableau I représentent, comme on peut le voir, la consommation du gaz, dans Paris, pour l'éclairage public et l'éclairage particulier ; les nombres de la colonne 7 du tableau II ne représentent que la consommation correspondante à l'éclairage particulier proprement dit, c'est-à-dire ne comprenant pas la consommation des compagnies de chemins de fer, auxquelles un prix spécial (19 cent. en moyenne) a dû être consenti, parce que ces gros consommateurs pouvaient fabriquer eux-mêmes leur gaz d'éclairage. — Ainsi, pour 1879, par exemple, la différence 35,331,365, entre les nombres 190,217,091 et 154,885,726, représente l'éclairage public (30,582,078) et l'éclairage particulier à divers prix (4,749,287).

Ce ne sera peut-être point un hors-d'œuvre de signaler en passant le décourageant avertissement que donne la statistique à quiconque serait tenté de prophétiser l'avenir en matière de développement industriel. Un comité du gaz, chargé par la commission municipale de Paris de préparer le projet de traité pour l'éclairage au gaz de la ville d'où est issue la concession qui nous occupe, estimait, en 1854, que l'éclairage public et particulier pourrait bien absorber, en 1884, 38 millions de mètres cubes de gaz : or on voit qu'en 1882, c'est-à-dire une couple d'années avant l'époque prévue, cette consommation est précisément quintuple.

Les nombres relatifs aux deux années néfastes de 1870 et de 1871 étant, comme on devait s'y attendre, inférieurs à ceux de l'année 1869, la part de bénéfices de la ville de Paris (tabl. II, col. 5) est, pour ces deux années, nulle ou presque nulle. Malgré cela, ce tableau montre que, du fait seul de ce partage de bénéfices de la Compagnie depuis 1869, la ville de Paris avait perçu, en 1882, 107,150,000 fr.

Durant cette même période 1869-1882, la ville avait en outre perçu 160,424,176 fr. 93 c. pour la taxe d'octroi, la location du sous-sol, et l'économie dont elle profite pour l'entretien de ses appareils de l'éclairage public.

Finalement, en 1882, la ville a retiré de son traité avec la Compagnie parisienne 0 fr. 104 par mètre cube de gaz consommé par les particuliers à l'intérieur des fortifications.

Si aux 20,688,936 fr. 76 c. de la colonne 6, tableau II, on ajoutait les 5,406,329 fr. représentant la consommation de l'éclairage municipal (à moitié prix, ainsi qu'on l'a rappelé en commençant), on obtiendrait 26,095,265 fr. 76 c. pour le total des ressources financières procurées, durant cette même année où le budget municipal était presque décuple, par le gaz à la ville de Paris.

Pour sa part, ainsi que le montre le tableau III, la Compagnie a fait à peu près, par mètre cube de gaz qu'elle produit (car, pour la consommation portée dans la colonne 2, il convient de rappeler les réserves qui ont été faites plus haut), le même bénéfice que la ville sur chaque mètre cube de gaz consommé par les particuliers.

On remarquera, en se reportant aux deux dernières colonnes du tableau III, la chute occasionnée, de 1868 à 1869, dans la part de bénéfice qui reste à la Compagnie, par suite du fonctionnement de la participation municipale. Ce bénéfice par mètre cube descend tout à coup de 0,1529 à 0,1222 et s'abaisse de plus en plus jusqu'à 0,1002, chiffre de 1882; il est loin d'atteindre le niveau de celui, qu'on pouvait à bon droit réputer exorbitant, des années qui ont précédé immédiatement le traité de 1870.

E. LAMÉ-FLEURY.

I. — *Consommation du gaz à Paris et dans sa banlieue.*

ANNÉES.	PARIS.			ZONE extérieure.	TOTAL.	AUGMENTATIONS annuelles.
	Zone ancienne.	Zone annexée en 1860.	Paris nouveau.			
1	2	3	4	5	6	7
	mèt. cubes.	mèt. cubes.	mèt. cubes.	mèt. cubes.	mèt. cubes.	mèt. cubes.
1856	33,700,310	3,192,161	»	268,697	37,161,168	»
1857	41,115,968	3,262,552	»	325,441	44,703,964	7,542,796
1858	45,575,053	3,829,367	»	359,861	49,764,281	5,060,317
1859	50,008,957	4,455,964	»	417,884	54,882,805	5,118,524
1860	55,746,503	5,678,699	61,425,202	495,051	61,920,253	7,037,449
1861	60,908,962	9,668,265	70,577,227	1,461,223	72,038,455	10,118,202
1862	68,434,860	11,810,839	80,245,699	1,743,931	81,995,630	9,957,175
1863	74,150,031	13,916,686	88,066,717	2,682,869	90,749,586	8,753,956
1864	79,537,474	16,089,669	95,677,143	3,213,937	98,891,080	8,141,494
1865	83,331,704	17,929,389	101,261,093	3,498,081	104,759,174	5,868,094
1866	87,795,292	19,586,491	107,381,783	4,181,495	111,568,278	6,804,104
1867	96,072,106	22,178,117	118,250,223	4,940,962	123,191,185	11,627,907
1868	95,499,981	23,241,906	118,741,887	5,559,097	124,300,984	1,109,799
1869	102,072,752	24,373,381	126,446,133	6,294,381	132,740,514	8,439,530
1870	77,933,510	19,622,120	97,555,660	4,362,413	101,918,073	30,822,441 (D)
1871	57,803,695	14,025,594	71,829,289	3,261,572	75,090,861	26,827,212 (D)
1872	101,547,277	23,900,411	125,447,688	6,563,062	132,010,750	56,919,889
1873	107,825,443	24,913,915	132,739,358	7,248,871	139,988,229	7,977,479
1874	112,981,130	25,952,802	138,933,932	7,878,689	146,812,621	6,824,392
1875	121,914,809	28,173,701	150,088,510	8,917,743	159,006,253	12,193,632
1876	128,857,033	30,074,554	158,931,587	9,792,166	168,723,753	9,717,500
1877	133,745,860	31,725,012	165,473,872	10,376,268	175,850,140	7,127,387
1878	150,191,215	35,070,846	185,262,061	11,333,672	196,595,733	20,745,593
1879	153,752,078	36,465,013	190,217,091	11,970,193	202,187,289	5,591,556
1880	167,236,339	40,679,602	207,915,941	13,619,006	221,534,947	19,347,658
1881	180,622,878	44,436,817	225,059,695	15,363,992	240,423,687	18,888,740
1882	190,515,252	49,156,892	239,672,144	16,993,450	256,665,594	16,241,907

D = Diminution.

II. — *Relevé des charges municipales imposées à la Compagnie.*

ANNÉES.	REDEVANCE sur le gaz.	LOCATION du sous-sol.	PERTES sur l'entretien des appareils publics.	PART de bénéfices de la ville.	TOTAL.	ÉCLAIRAGE particulier à 30 c. dans Paris.	RÉPARTITION des charges municipales par mètr. cube de gaz consommé dans Paris.
1	2	3	4	5	6	7	8
	fr. c.	fr.	fr. c.	fr.	fr. c.	mèt. cubes.	fr. c.
1869	2,528,922 66	200,000	373,931 71	4,950,000	8,052,901 37	99,762,584	0,080
1870	1,951,113 20	200,000	346,729 66	1,350,009	3,847,842 86	75,392,681	0,051
1871	1,436,585 78	200,000	317,215 77	"	1,983,831 55	56,297,910	0,035
1872	2,508,953 76	200,000	361,406 85	5,000,000	8,070,360 61	99,170,147	0,081
1873	2,651,787 16	200,000	377,255 32	5,100,000	8,332,042 48	105,531,770	0,079
1874	2,778,578 64	200,000	403,738 91	6,000,000	9,382,417 57	110,836,909	0,084
1875	3,001,770 20	200,000	377,133 65	8,000,000	11,578,903 85	120,811,316	0,095
1876	3,178,631 74	200,000	455,569 73	8,300,000	12,131,201 47	128,565,344	0,094
1877	3,309,477 44	200,000	457,734 52	8,350,000	12,317,211 96	133,650,187	0,092
1878	3,705,241 22	200,000	487,521 07	9,400,000	13,732,765 29	150,233,393	0,091
1879	3,804,341 82	200,000	519,752 23	9,500,000	14,021,094 05	154,885,726	0,090
1880	4,158,318 82	200,000	502,051 79	12,400,000	17,260,370 61	169,798,800	0,101
1881	4,501,193 90	200,000	557,099 60	13,700,000	18,958,293 50	185,420,469	0,102
1882	4,793,412 88	200,000	595,493 88	15,100,000	20,688,936 76	197,837,509	0,104

III. — *Répartition des bénéfices entre la Compagnie et la ville.*

ANNÉES.	CONSUMMATION.	MONTANT des bénéfices spéciaux à chaque exercice (différence entre les recettes et les dépenses).	RESTE pour la Compagnie, après prélèvement de la part de la ville.	BÉNÉFICE de la Compagnie par mètre cube de gaz livré à la consommation.
1	2	3	4	5
	mètres.	fr. c.	fr. c.	fr.
1856	43,693,503	4,669,267 81	4,669,267 81	0,1069
1857	52,260,640	5,466,039 25	5,446,039 25	0,1016
1858	57,919,800	6,133,461 59	6,113,461 59	0,1056
1859	63,014,715	6,933,462 75	6,983,462 75	0,1108
1860	70,348,161	8,305,469 26	8,305,469 26	0,1180
1861	84,230,696	10,232,642 48	10,232,642 48	0,1215
1862	93,076,220	12,796,723 37	12,796,723 37	0,1369
1863	100,833,253	14,991,158 54	14,991,158 54	0,1485
1864	109,610,003	17,336,676 02	17,336,676 02	0,1581
1865	116,171,727	18,490,745 06	18,490,745 06	0,1592
1866	122,331,605	19,773,906 48	19,773,906 48	0,1617
1867	136,539,762	21,170,076 53	21,170,076 53	0,1519
1868	138,797,811	21,245,787 82	21,245,787 82	0,1529
1869	145,199,424	22,713,892 68	17,763,892 68	0,1222
1870	114,476,304	15,166,323 34	13,816,323 34	0,1207
1871	87,481,346	10,902,897 13	10,902,897 13	0,1246
1872	147,668,331	22,538,736 52	17,538,738 52	0,1187
1873	151,397,118	22,853,837 72	17,753,837 72	0,1150
1874	160,652,202	24,562,066 26	18,562,066 26	0,1156
1875	175,933,214	28,442,423 15	20,442,423 15	0,1160
1876	189,239,789	28,557,587 60	20,257,587 60	0,1161
1877	191,197,228	29,027,217 17	20,677,217 17	0,1082
1878	211,919,517	31,257,854 99	21,857,851 99	0,1031
1879	218,813,875	31,478,104 15	21,978,104 15	0,1004
1880	244,315,321	37,259,771 72	24,859,771,72	0,1017
1881	260,926,760	39,754,671 14	26,054,671,14	0,0998
1882	275,368,705	42,722,046 64	27,622,046,64	0,1002